

S.A.S au Capital de 50 000 €
RCS Angers - SIREN 329 243 273 - APE 4661 Z - TVA FR 74 329 243 273

305 Lieu-dit Les Rochettes - 49700 CONCOURSON SUR LAYON Tél. 02 41 59 01 76 - Fax 02 41 59 26 55

Z.A. de la Caille - 49340 NUAILLÉ Tél. 02 41 62 95 67 - Fax 02 41 46 41 49

72 Impasse Joseph Cugnot - Z.A. des Couronnières - 49530 LIRÉ

Tél. 02 40 09 77 70 - Fax 02 40 09 09 91

Site: www.jarny.com - E-mail: groupe.jarny@jarny.com

Date	N° Client	N° Facture	Fol 1 / 1	
24/04/2020	025084	CL040026/M		

Mr FRANCISCO LOPEZ DOCE FRIOLFE 12 27363 PARAMO ESPAGNE

N°TVA CEE: ES 33538525V

FACTURE

Qté	Description	Référence	PU NET €	MT H.T. €	
	Bon N° CL00007043/M du 24/04/2020 Commande N° CL00004607/M du 13/03/2020 N/Réf: J0023				
	JCH				
1	Round baller 84334000		6.300,00	6.300,00	
	CLAAS Type: VARIANT260		1 1		
	Matériel d'occasion				
	No ld: 85949166 No série: 73202706				
	LIAGE FILET FICELLE - AMENEUR ROTATIF -				
	NOMBRE DE BOTTES : 22 000 -				
	PICK UP 2,10 - PNEU 380/55-17 -				
	VENDU TEL QUE VU SUR PHOTOS -				
	VENDU SANS GARANTIE COMMERCIALE -				
	POIDS: 3T5				l

Matériel pour l'Exportation, Exonération de TVA-art.262 ter-l du Code Général des Impôts.

Vente entre professionnels. Toute garantie exclue.

Nom et signature du Livreur :

COMPARTIZAR

	MONTANT HT	NET HT	MONTANT TVA	% TVA	MONTANT TTC	ACOMPTE 6.300,00 €
0	6.300,00	6.300,00		Exo	6.300,00	
	6.300,00	6.300,00			6.300,00	NET A PAYER 0,00 €

PAPILLON DÉTACHABLE À JOINDRE À VOTRE RÈGLEMENT

IBAN: CIO: FR 76 3004 7141 4400 0214 0510 144 - BIC: CMCIFRPP



Client: 025084 Facture: CL040026/M Date: 24/04/2020 Net à payer: 0,00 €

La présente facture est régie par nos Conditions Générales, qui sont communiquées au client sur simple demande de sa part et qui sont affichées dans nos Etablissements.

Conformément à la CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ, les Produits et/ou pièces détachées fournis restent notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en

principal et accessoires.
Conformément aux articles L 441-6 du Code de commerce et D 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, des intérêts seront exigés, dès le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, sur la base de 0,75% HT par mois de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture. En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.